



## ETAT DES LIEUX ET REGLEMENTATIONS TECHNIQUES

**I - DURÉE :** ½ journée de 4 heures de 9 h 00 à 13h00 à Vincennes.

**II - DATE :** 8 février 2012

**III - MOYENS PÉDAGOGIQUES :** Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.  
Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.

### **IV - OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Connaître l'environnement réglementaire,
- Etablir un état des lieux,
- Connaître les diagnostics obligatoires en matière locative

### **V - DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

#### **1. L'environnement réglementaire**

- 1.1 Les principes essentiels
- 1.2 Le logement décent
- 1.3 Les normes de confort et d'habitabilité

#### **2. Les mots pour décrire les lieux**

- 2.1 Observer et apprécier les lieux
- 2.2 Utiliser le bon vocabulaire
- 2.3 Comparaison état des lieux entrant et sortant
- 2.4 La grille de vétusté

#### **3. Les nouveaux diagnostics en matière locative**

- 3.1 Le CREP (constat plomb dans les peintures)
- 3.2 L'Amiante

**Chaque participant devra apporter un exemplaire d'état des lieux d'entrée et sortie (complété et vierge).**

**Formateur : Madame Mitsou DARMOUNI** – Elle a créé et développé un cabinet de transaction et gestion immobilière. Aujourd'hui, elle dirige et enseigne à l'ICH les techniques de négociations immobilières. 20 ans d'expérience réussie sur le terrain et en management donnent aux formations qu'elle anime des réponses pragmatiques et toujours réactualisées par rapport à l'évolution du marché immobilier.

### **VI - COÛT DE FORMATION :**

- 179,40 € TTC (sociétaire SOCAF) / participant (soit 150 € HT)
- 239,20 € TTC (non sociétaire SOCAF) / participant (soit 200 € HT)

